

suprême, dans un arrêt Miller du 24 janvier 2017, lui a donné raison. L'apport doctrinal et les conséquences constitutionnelles de cet arrêt sont immenses, même si l'autorisation parlementaire ne s'est révélée être que de p u r e f o r m e .

Enfin, le théoricien du droit constitutionnel trouvera dans le Brexit matière à un perpétuel étonnement. Il n'est en effet pas anodin que la terre de naissance de la souveraineté parlementaire ait connu l'un de ses bouleversements constitutionnels majeurs à la suite d'une consultation populaire, certes, par elle-même dénuée d'effet juridique, mais dont le statut constitutionnel reste à déterminer.

"Enjeux de théorie constitutionnelle", sous la présidence de Pierre Egéa. CF les enregistrements audio.

Pierre Egéa - "Enjeux de théorie constitutionnelle" (présidence de la dernière partie du colloque)

Stéphane Mouton - "Souveraineté parlementaire contre souveraineté populaire : les révélations constitutionnelles du Brexit ?"

Céline Roynier - "Le Brexit et la circulation de l'autorité dans la Constitution britannique"

David Marrani - Rapport de synthèse